



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 9 décembre 2014

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Président: M. Nicolas Ray

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 8 décembre 2014:

1. 51 membres étaient présents, 2 excusés, 2 absents (M. Giovanni Burgio et Mme Susan Jaquet) ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014 avec modifications;
4. Le Conseil Communal a procédé à l'élection M. François Grandchamp Des Raux comme représentant de l'association Intercommunale Scolaire de Genolier Environs (AISGE);
5. Le Conseil Communal a accepté à la majorité, avec amendements, le préavis municipal 15/2014, "Budget 2015"
6. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité, le préavis municipal 16/2014, "Demande de Crédit de CHF 30'000.-- pour la réfection de l'annexe du stand de tir et le remplacement de la porte d'entrée de la buvette"
7. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité, le préavis municipal 17/2014, "Demande de crédit de CHF 328'000.-- concernant le remplacement des collecteurs EC/EU et des conduites ESP du secteur La Caroline - Prés-de-la-Cure (2^{ème} étape) "
8. Le Conseil Communal a accepté, le préavis municipal 18/2014, "Demande de crédit de CHF 83'000.-- pour l'adaptation de la RC 24b au gabarit ferroviaire au passage à niveau de la gare d'Arzier"
9. La séance est levée à 22h40.

Ainsi délibéré à Arzier - Le Muids, le 8 décembre 2014.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 5 à 8 ci-dessus. Elle doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Nicolas Ray



La Secrétaire
Maryline Thalmann-Giavina